



Les ayants droit de la commune municipale de Soyhières/les Riedes-Dessus sont convié-e-s à une assemblée communale ordinaire le :

Mardi 14 décembre 2021 à 20h00, à « la halle de gymnastique »

Ordre du jour :

- 1. Ratifier le procès-verbal de la dernière Assemblée du 29.06.2021.
- 2. Adoption du Plan spécial « Birse STEP SEDE »
- 3. Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2003 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique.
- 4. Informations communales.
- 5. Divers et imprévus.

Le Conseil communal

Important: nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard **la veille de la prochaine assemblée.**